



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-006-2017-05

PUBLIÉ LE 5 MAI 2017

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-20-029 - ARRETE n° 2016- 479 et ARRETE n° 2016- PESMS- 321 Portant renouvellement de l'autorisation accordée à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Les Eaux Vives » sis 2 rue Lamartine 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (3 pages)

Page 3

IDF-2016-12-20-028 - ARRETE n° 2016- 480 et ARRETE n° 2016- PESMS- 322 Portant renouvellement de l'autorisation accordée à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Centre de gérontologie clinique Léopold Bellan » sis 1 place Léopold Bellan 78200 Magnanville (3 pages)

Page 7

IDF-2017-03-31-013 - ARRETE N° 2017 – 128 Portant fermeture de 45 places pour personnes âgées au sein du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) l'APCS sis 38 rue Godot Mauroy dans le 9ème arrondissement (2 pages)

Page 11

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-20-029

ARRETE n° 2016- 479 et ARRETE n° 2016- PESMS- 321

Portant renouvellement de l'autorisation accordée à
l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées
Dépendantes « Les Eaux Vives » sis 2 rue Lamartine
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Délégation départementale des Yvelines

Pôle Offre de Soins et Médico-Sociale
Service des Etablissements Médico-Sociaux

Direction Générale Adjointe des Solidarités
Direction Qualité et Performance
Pôle des Etablissements Sociaux
et Médico-Sociaux

ARRETE n° 2016- 479

ARRETE n° 2016- PESMS- 321

**Portant renouvellement de l'autorisation accordée à
l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
« Les Eaux Vives » sis 2 rue Lamartine 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8, L. 313-1, L. 313-4, L. 313-5, L. 314-3 et R. 313-10-3 et suivants ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, notamment son article 80 ;
- VU** le décret en date du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en tant que Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** les circulaires DGCS/SD5C/2011/398 du 21 octobre 2011 et DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013, relatives aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico sociaux ;
- VU** l'arrêté conjoint n° 92-TE-202 du 31 décembre 1992 autorisant la création à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, rue du Général Leclerc d'une MAPAD de 86 lits avec une section de cure médicale de 28 lits gérée par la Mutuelle SKF ;
- VU** l'arrêté conjoint n° A-06-01073 et 2006-tarif-200 du 4 mai 2006 autorisant la transformation des 86 lits de la Maison de retraite « Les Eaux Vives » en établissement pour personnes âgées dépendantes ;
- VU** le rapport d'évaluation externe de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Les Eaux Vives » situé 2 rue Lamartine à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (78470) ;

CONSIDERANT que l'autorisation initiale accordée à l'établissement est antérieure au 3 janvier 2002 et l'ouverture antérieure au 22 juillet 2009 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'évaluation externe ne s'opposent pas au renouvellement de l'autorisation en vertu de l'article L. 313-5 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRETEMENT

Article 1 L'autorisation accordée à l'EHPAD « Les Eaux Vives » situé 2 rue Lamartine à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (78470) ; géré par la SNC « Groupe Maison de Familles » et enregistré comme suit au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), est renouvelée pour 15 ans à compter de sa date d'échéance.

1°) Entité juridique :

Numéro FINESS	78 002 106 9
Raison sociale	SNC-GROUPE MAISONS DE FAMILLE L'OASIS
Adresse	2 rue Lamartine à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (78470)
Statut juridique	Société en Nom Collectif

2°) Entité(s) géographique(s) :

Numéro FINESS	78 082 627 7
Raison sociale	EHPAD
Adresse	2 rue Lamartine à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (78470)
Statut juridique	Société en Nom Collectif

Discipline d'équipement	Accueil pour Personnes Agées
Clientèle	Personnes Agées Dépendantes
Mode de fonctionnement	Hébergement complet internat
Capacité autorisée	86
Capacité habilitée Aide Sociale	1

Article 2 Cette autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de M. le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et de M. le Président du Conseil départemental des Yvelines.

Article 3 Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la

connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4 Le présent arrêté entrera en vigueur le 3 janvier 2017.

Article 5 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux à adresser à M. le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et à M. le Président du Conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour la personne à laquelle il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes ayant intérêt à agir.

Article 6 Mme la Déléguée départementale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et M. le Directeur général des services du Département des Yvelines sont chargé(e)s, chacun(e) en ce qui le concerne, de la mise en œuvre du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France et du Département de Yvelines, au bulletin officiel du Département des Yvelines et notifié à l'intéressé.

Fait, le 20 décembre 2016

Le Directeur général de l'Agence régionale
de santé Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Pour le Président du Conseil départemental
des Yvelines

Le Directeur Général Adjoint des Solidarités

Signé

Albert FERNANDEZ

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-20-028

ARRETE n° 2016- 480 et ARRETE n° 2016- PESMS- 322

Portant renouvellement de l'autorisation accordée à
l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées
Dépendantes « Centre de gérontologie clinique Léopold
Bellan » sis 1 place Léopold Bellan 78200 Magnanville

Délégation départementale des Yvelines

Pôle Offre de Soins et Médico-Sociale
Service des Etablissements Médico-Sociaux

Direction Générale Adjointe des Solidarités
Direction Qualité et Performance
Pôle des Etablissements Sociaux
et Médico-Sociaux

ARRETE n° 2016- 480

ARRETE n° 2016- PESMS- 322

**Portant renouvellement de l'autorisation accordée à
l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
« Centre de gérontologie clinique Léopold Bellan » sis 1 place Léopold Bellan 78200
Magnanville**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8, L. 313-1, L. 313-4, L. 313-5, L. 314-3 et R. 313-10-3 et suivants ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, notamment son article 80 ;
- VU** le décret en date du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en tant que Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** les circulaires DGCS/SD5C/2011/398 du 21 octobre 2011 et DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013, relatives aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico sociaux ;
- VU** l'arrêté conjoint du Préfet des Yvelines et du Président du Conseil Général des Yvelines n°A-05-04 et 2005TARIF/EQP-03 en date du 3 janvier 2005 autorisant la transformation des 324 lits de la maison de retraite du « Centre de gérontologie clinique Léopold Bellan » situé 1 place Léopold Bellan à Magnanville en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), établissement habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour les 324 lits ;
- VU** l'arrêté conjoint n°2013-75 et 2013-tarif-113 du 9 avril 2013 portant création d'un Pôle d'Accueil et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places au sein de l'EHPAD « Centre de gérontologie clinique Léopold Bellan » sis 1, place Léopold Bellan à Magnanville ;

VU le rapport d'évaluation externe de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Centre de gérontologie clinique Léopold Bellan » situé 1 place Léopold Bellan 78200 Magnanville ;

CONSIDERANT que l'autorisation initiale accordée à l'établissement est antérieure au 3 janvier 2002 et l'ouverture antérieure au 22 juillet 2009 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'évaluation externe ne s'opposent pas au renouvellement de l'autorisation en vertu de l'article L. 313-5 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRETEMENT

Article 1 L'autorisation accordée à l'EHPAD « Centre de gérontologie Léopold Bellan » à Magnanville (78200), géré par la Fondation Léopold Bellan et enregistré comme suit au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), est renouvelée pour 15 ans à compter de sa date d'échéance.

L'EHPAD dispose d'un PASA de 14 places.

1°) Entité juridique :

Numéro FINESS	75 072 060 9
Raison sociale	Fondation Léopold Bellan
Adresse	64 rue du Rocher 75008 PARIS
Statut juridique	Fondation

2°) Entité(s) géographique(s) :

Numéro FINESS	78 070 080 3
Raison sociale	EHPAD Centre de gérontologie clinique
Adresse	1 place Léopold Bellan 78200 Magnanville
Statut juridique	Fondation

Discipline d'équipement	Accueil pour Personnes Agées
Clientèle	Personnes Agées Dépendantes
Mode de fonctionnement	Hébergement complet internat
Capacité autorisée	324
Capacité habilitée Aide Sociale	324

Article 2 Cette autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de M. le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et de M. le Président du Conseil départemental des Yvelines.

Article 3 Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4 Le présent arrêté entrera en vigueur le 3 janvier 2017.

Article 5 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux à adresser à M. le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et à M. le Président du Conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour la personne à laquelle il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes ayant intérêt à agir.

Article 6 Mme la Déléguée départementale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et M. le Directeur général des services du département des Yvelines sont chargé(e)s, chacun(e) en ce qui le concerne, de la mise en œuvre du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France et du Département de Yvelines, au bulletin officiel du Département des Yvelines et notifié à l'intéressé.

Fait, le 20 décembre 2016

Le Directeur général de l'Agence régionale
de santé Ile-de-France

Pour le Président du Conseil départemental
des Yvelines

Le Directeur Général Adjoint des Solidarités

Signé

Christophe DEVYS

Signé

Albert FERNANDEZ

Agence régionale de santé

IDF-2017-03-31-013

ARRETE N° 2017 – 128

Portant fermeture de 45 places pour personnes âgées au
sein du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)
l'APCS sis 38 rue Godot Mauroy dans le 9^{ème}
arrondissement

ARRETE N° 2017 – 128

**Portant fermeture de 45 places pour personnes âgées au sein du Service de Soins
Infirmiers A Domicile (SSIAD) l'APCS sis 38 rue Godot Mauroy
dans le 9^{ème} arrondissement**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le code de la sante publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n°2012-577 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile de France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) d'Ile de France 2013-2017 ;
- VU** le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale 2013-2017 ;
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 4 novembre 2016 établissant le PRIAC 2016-2020 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n°2011-76 en date du 26 avril 2011 portant modification de l'autorisation du SSIAD de l'APCS et fixant la capacité à 45 places uniquement pour les personnes âgées ;
- VU** le procès- verbal du conseil d'administration de l'APCS du 27 février 2017 qui renonce à l'activité du SSIAD ;
- CONSIDERANT** que le projet de fermeture est compatible avec les objectifs et ne va pas à l'encontre des besoins médico-sociaux fixés par le schéma régional de l'organisation médico-sociale ;
- CONSIDERANT** l'avis favorable accordé par les services de la délégation départementale de Paris ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation de fermeture des 45 places pour personnes âgées du Service de Soins Infirmiers A Domicile sis 38, rue Godot Mauroy 75009 Paris, est accordée à l'Association APCS.

ARTICLE 2 :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante, jusqu'à sa fermeture :

N° FINESS de l'établissement : 75 081 277 8
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code fonctionnement (type d'activité) : 16
Code clientèle : 700

N° FINESS du gestionnaire : 75 081 495 6
Code statut : 61

ARTICLE 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 :

Le Délégué départemental de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de France est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France.

Fait à Paris le 31 mars 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,

le Directeur général adjoint

Signé

Jean-Pierre ROBELET